

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Planta® San Intense

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Détergents sanitaires, corrosif

Catégories de processus [PROC]: 8,10

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG

Rue: Fraunhofer Str. 17

Lieu: D-87700 Memmingen

Téléphone: +49 (0) 8331 930-6

Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

e-mail: info@buzil.de

Internet: www.buzil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide méthanesulfonique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 2 de 10

P310 être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
75-75-2	acide méthanesulfonique			5 - < 10 %
	200-898-6	607-145-00-4	01-2119491166-34	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H302 H312 H314 H335			
77-92-9	acide citrique			1 - < 5 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2; H319			
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % phosphonates, parfums.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 3 de 10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 4 de 10

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
	Milieu environnemental	Valeur
75-75-2	acide méthanesulfonique	
	Eau douce	0,012 mg/l
	Eau de mer	0,0012 mg/l
77-92-9	acide citrique	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

- Enlever les vêtements contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
- Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.
- Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur:
Odeur: Parfums, produits parfumés

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 0,3 - 0,5

Modification d'état

Point de fusion: env. 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: env. 100 °C
Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 5 de 10

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 25 °C): 1,07 g/cm³

Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique:
(à 25 °C) <10 mPa·s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 6 de 10

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
75-75-2	acide méthanesulfonique			
	par voie orale	DL50 649 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 1100 mg/kg	Rat	ATE
77-92-9	acide citrique			
	par voie orale	DL50 3000 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat	
	par inhalation aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras			
	par voie orale	DL50 500 mg/kg	Rat	ATE
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras			
	par voie orale	DL50 500-2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE
	par inhalation aérosol	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 7 de 10

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
75-75-2	acide méthanesulfonique				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10 - 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 10 - 100 mg/l		Selenastrum capricornutum	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10 - 100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202
77-92-9	acide citrique				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 160 mg/l	48 h		GESTIS
	Toxicité pour les algues	NOEC 425 mg/l	7 d	Scenedesmus quadricauda	
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 19,6 mg/l	72 h		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 15,0 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
75-75-2	acide méthanesulfonique			
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	> 70%		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
77-92-9	acide citrique			
	OECD 301	98%	2	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
26183-52-8	ethoxylates d'alcools gras			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	85,6%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-75-2	acide méthanesulfonique	-2,38
77-92-9	acide citrique	-1,57
69011-36-5	ethoxylates d'alcools gras	>1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 8 de 10

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (acide méthanesulfonique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C3
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (acide méthanesulfonique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C3
Dispositions spéciales:	274

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 9 de 10

Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (methanesulfonic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (methanesulfonic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): <30%

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

SECTION 2: Identification des dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Planta® San Intense

Date d'impression: 06.07.2016

P319

Page 10 de 10

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

P319 V04

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)